

La filière cheval

Les équidés sont une composante importante du développement des territoires ruraux, la base d'une filière créatrice d'emplois et le support d'activités sportives, sociales et culturelles.



Le cheval...

→ créateur de lien social et médiateur

- ▶ Il aide à la **réinsertion de jeunes** en difficulté.
- ▶ Il travaille avec des **personnes handicapées ou convalescentes**, source d'épanouissement pour tous ceux qui pratiquent l'équitation.
- ▶ Il permet l'apprentissage du **respect**, de la **responsabilité** et familiarise avec le vivant et la nature.

→ appui au développement rural

- ▶ Il entretient les **prairies** et les **paysages**.
- ▶ Il participe à l'**activité économique des territoires** (hippodromes, centres équestres, tourisme, randonnée à cheval ou avec les ânes...).

→ allié du développement durable

- ▶ L'énergie animale est une **énergie non polluante**, utilisable à la campagne et en ville (chevaux attelés pour le débardage en forêt, le travail de la vigne, le transport scolaire, la collecte des déchets, ou montés dans la police ou chez les gardes-forestiers...).

→ sportif et éducatif

- ▶ **15 000 journées de compétitions** organisées chaque année dans les différentes disciplines équestres (attelage, dressage, concours complet, saut d'obstacle, ...)
- ▶ **3 médailles** dont 2 en or aux Jeux Olympiques de Rio 2016.

→ artiste et culturel

- ▶ Dans les spectacles vivants.
- ▶ Avec l'équitation de tradition française, inscrite en 2011 par l'Unesco au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

L'INSTITUT FRANÇAIS ET L'ÉQUITATION (IFCE)

Placé sous la double tutelle du ministère chargé des sports et du ministère chargé de l'agriculture, avec le soutien du ministère de la Défense, l'Institut est l'opérateur public pour toute la filière équine, de l'élevage du cheval aux sports équestres de haut niveau, en passant par les courses hippiques ou l'utilisation agricole du cheval.

Ses missions sont la gestion de la base sanitaire et zootechnique des équidés, le développement de la recherche, la formation et la transmission des connaissances, l'appui aux filières du cheval et de l'équitation (dont les sports équestres et le haut niveau), la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la filière.



Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt intervient à plusieurs niveaux auprès de la filière équine :

Co-tutelle de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

Conception et mise en œuvre des politiques nationales de **soutien à la filière équine** en vue d'assurer la préservation des races d'équidés et le développement économique des entreprises.

Élaboration de la réglementation concernant les courses hippiques, les paris hippiques et contrôle des sociétés de course et du PMU.

Surveillance et lutte contre les maladies sur tout le territoire par les agents des directions départementales de la protection des populations avec l'appui des vétérinaires sanitaires.

Traçabilité : les chevaux sont obligatoirement identifiés par un numéro unique dans la base nationale SIRE (système d'information relatif aux équidés), gérée par l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), et disposent d'un passeport individuel.

Circulation des chevaux : les chevaux doivent avoir un certificat sanitaire, indispensable pour les échanges commerciaux et les mouvements hors du territoire national.

Contrôles et inspections sanitaires des lieux de détention de chevaux : une attention particulière est portée au bien-être animal et à l'identification des équidés.

Contrôles spécifiques sur les chevaux destinés à la consommation humaine pour assurer la protection du consommateur.



La filière cheval en France, c'est :

- ✓ 1 million d'équidés
- ✓ 25 races de chevaux de sang, 11 races de poneys, 10 races de chevaux de trait et 7 races d'ânes
- ✓ plus de 30 000 élevages
- ✓ 241 hippodromes (la moitié du parc européen) et 18 000 courses chaque année
- ✓ près de 700 000 licenciés en équitation (3^e fédération française sportive en nombre de licenciés, 1^{er} pour la pratique féminine avec 71% de licenciées)
- ✓ près de 180 000 actifs en lien avec la filière en 2012, dont 57 000 emplois exercés en activité principale

**Les métiers du cheval :
des métiers de passion,
des formations
professionnalisantes**

Soigneur, groom, lad, éleveur, entraîneur, moniteur d'équitation, maréchal ferrant, gestionnaire et responsable d'entreprise hippique...

Les établissements de l'enseignement agricole proposent des formations pour accéder aux différents métiers du secteur équin.

Chaque année, le ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt diplôme près de 3 000 élèves, apprentis ou adultes.



**Les courses hippiques,
un secteur stratégique
pour toute la filière**

En France, les paris hippiques sur les courses de trot et de galop représentent 9 milliards d'euros chaque année, faisant du secteur des courses un socle financier pour toute la filière équine. Si l'essentiel de cette somme est reversée aux parieurs, près de 800 millions d'euros sont reversés à l'amont pour l'organisation des courses, l'entretien des hippodromes mais aussi sous forme d'allocations aux éleveurs, aux entraîneurs... L'institution des courses soutient également les autres branches de la filière (cheval de sport et de travail) à travers des fonds spécifiques.



Pour
en savoir
plus

<http://agriculture.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur ces formations permettant d'accéder aux métiers du secteur équin : <http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole>
L'institut français du cheval et de l'équitation : www.ifce.fr